

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2018

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 990)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 206

présenté par
Mme Moutchou

ARTICLE 3 BIS

À l'alinéa 2, supprimer la référence :

« L. 112, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.